

Privilège

dent, le rapport de la commission nous a été remis, à moi et à la ministre de l'Environnement, il y a quelques jours. Nous avons décidé de le rendre public le plus tôt possible.

Quant aux vols à basse altitude sur la côte est à partir de Goose Bay, le Cabinet en décidera au moment opportun.

* * *

PRIVILÈGE

LE SECRET DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke, PC): Monsieur le Président, vous vous souviendrez qu'hier, comme le *hansard* en témoigne, j'ai voulu soulever une question de privilège puis j'ai informé la Chambre que je la soulèverais aujourd'hui, après la période des questions. De plus, j'ai avisé les whips des autres partis, ainsi que la députée de Guelph—Wellington, de mon intention de soulever une question de privilège résultant de commentaires faits par la députée en question.

C'est donc pour cette question de privilège que je prends la parole. Ma question résulte de la lecture d'un article qui, curieusement, est intitulé «Question Period». En fait, c'est une chronique régulière de l'hebdomadaire *Hill Times*, bien connu sur la colline. Les députés connaissent certainement cette chronique—similaire aux chroniques des journaux où l'on donne la parole au public—où l'on pose habituellement une question à quatre personnes. Ces personnes peuvent être des parlementaires ou des employés du Parlement.

La question de cette semaine était: «Est-ce que le processus budgétaire est trop secret?» C'est ainsi que le député du Bloc pour La Prairie a répondu:

Le gouvernement doit maintenir le secret du processus budgétaire, pour ne pas favoriser certains investisseurs. Cependant, il devrait y avoir une plus grande transparence, pour en donner une meilleure idée, sans toutefois indiquer avec précision les détails et les mesures qui seront prises.

Ce sont les propos que l'on attribue au député de La Prairie.

Deux autres personnes, le député d'Ottawa—Centre et le député de Provencher, ont dit essentiellement la même chose. Toutefois, et c'est là le point de mon intervention, la députée de Guelph—Wellington a donné une réponse troublante. En réponse à la question précise: «Est-ce que le processus budgétaire est trop secret?», elle a répondu, d'après le journal:

Je ne crois pas. Certains députés ont su à l'avance si des programmes de leur circonscription allaient faire l'objet d'importantes compressions. Ils l'ont demandé au caucus pour se préparer à répondre aux questions.

Je vais répéter, parce que c'est très grave: «Certains députés ont su à l'avance. . . » Inutile de dire que je trouve cela troublant et je vais vous expliquer pourquoi. Mais je veux aussi dire pour quelle raison j'estime qu'il y a eu atteinte à mes droits et privilèges de député.

Je voudrais citer un autre parlementaire qui, à ce propos, a rappelé l'importance de garder le budget confidentiel jusqu'à ce qu'il soit rendu public. Cette citation n'est pas sans une certaine ironie. Je voudrais citer un extrait des délibérations figurant à la page 2283 du *hansard* du 12 décembre 1979:

Le secret des détails relatifs au budget est une pratique constitutionnelle laquelle est partie intégrante d'un gouvernement parlementaire. Cette pratique est basée sur le principe qu'aucun individu, quel qu'il soit, ne doit connaître à l'avance les détails d'un budget à partir desquels il pourrait réaliser un gain personnel.

● (1205)

Je viens de citer les propos que tenait le très honorable premier ministre à la Chambre des communes en 1979. Dans l'expression «aucun individu quel qu'il soit», le premier ministre incluait sûrement les membres du caucus libéral.

Pour vous faciliter les choses, monsieur le Président, j'ai également analysé toutes les fois où la Chambre a dû réagir à une fuite du budget. Je ne veux surtout pas minimiser l'importance des allégations de fuite, mais vous constaterez que les fuites antérieures se sont également produites dans des circonstances étranges et inhabituelles.

Vous vous souviendrez qu'un photographe avait pris la photo de M. Lalonde, à l'époque où il était ministre des Finances, pendant qu'il examinait les documents budgétaires. Cela avait fait l'objet d'un débat à la Chambre des communes, au cours duquel la question de privilège avait été soulevée. Vous vous souviendrez tout comme moi, monsieur le Président, puisque vous siégiez à la Chambre à l'époque, que le document que devait déposer un de mes collègues s'était retrouvé entre les mains de journalistes avant le dépôt officiel du budget.

Par le passé, lorsque vos prédécesseurs ont été appelés à se prononcer sur des incidents plutôt isolés, ils ont déclaré: «Il n'est pas établi que le secret du budget soit une convention qui relève des privilèges parlementaires.» Vous trouverez cette affirmation dans la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, un ouvrage que connaissent bien d'autres députés, j'en suis convaincu.

J'ai vite compris, comme vous le ferez, monsieur le Président, que la nature même de la fuite crée, d'elle-même, un précédent. D'après les recherches que nous avons effectuées, jamais auparavant un député a clairement admis qu'il avait obtenu des renseignements privilégiés sur le budget avant le dépôt officiel du budget. Jamais auparavant les membres d'un caucus ont tous été avisés d'avance du contenu du budget. Le député de Guelph—Wellington affirme pourtant que cela s'est produit. Je n'ai trouvé aucun précédent du genre.

Monsieur le Président, vous êtes notre seul recours. Il ne s'agit pas ici d'une fuite portant sur des bribes d'information dont aurai pris connaissance un groupe limité de personnes très peu de temps avant le budget, comme cela est arrivé par le passé. Nous n'avons jamais été en présence de ce qui est, je peux raisonnablement le craindre, un effort concerté de la part d'une personne pour donner beaucoup d'information au plus grand